



# RENAULT

Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2021

## Les divergences entre les intérêts des actionnaires et des salariés sont de plus en plus criantes

Section RENAULT

N° 173 17 avril 2021

Le 23 avril, la société RENAULT SA tiendra son assemblée générale mixte annuelle à la Porte Maillot, à huis clos, comme en 2020 - en application des dispositions adoptées par le Gouvernement.

Des salariés demandent au SM-TE nos préconisations. Nous sommes déjà à la veille de la clôture du scrutin par internet - jeudi 22 avril à 15 heures, et le vote par courrier postal doit parvenir au plus tard le 20 avril. Aussi, ci-après le point de vue de notre syndicat en cette période trouble et lourde d'incertitudes.

### Les divergences entre les intérêts des actionnaires et des salariés sont de plus en plus criantes

Comme exprimé par notre représentant le 8 avril devant le Siège de Renault à Boulogne, au cours du rassemblement de salariés à l'appel de nombreux syndicats venus protester contre le démantèlement de l'entreprise : « ***Une entreprise, ne se réduit pas à une machine à sous au profit de quelques actionnaires. Bien sûr, une entreprise a besoin des actionnaires et de son conseil d'Administration. Une entreprise, c'est une communauté humaine, une communauté d'hommes et de femmes qui ont, par le fait même de l'entreprise pour laquelle ils travaillent, un destin commun* ».**

Pour retrouver la vidéo de l'intervention de notre militant le 8 avril, suivre ce lien :

[http://www.travaillonsensemble.org/d01/0001-renault-guyancourt/video/SM-TE\\_172\\_Contre\\_le\\_demantelement.webm](http://www.travaillonsensemble.org/d01/0001-renault-guyancourt/video/SM-TE_172_Contre_le_demantelement.webm)

Les décisions élaborées et votées en Conseil d'Administration, la vente des Fonderies de Bretagne, l'arrêt de la production à Flins, la vente de plusieurs établissements *Renault Retail Group (Ventes commerciales)* et à Guyancourt, le projet de vente du Technocentre, la fermeture de bâtiments et le projet de transfert d'activité du pilotage de la Maintenance de la DEA-TM à la société P2M par l'article L.1214-1 du code du travail, manifestent l'irréductible divergence de la gouvernance de Renault avec ses salariés.

### Le syndicat SM-TE s'intéresse au Conseil d'Administration de Renault

Les salariés de Renault membres du SM-TE sont attachés à leur entreprise et s'intéressent au CA de Renault. Pour ces raisons, il a été en 2016 et en 2020 le soutien de listes de candidats représentant les salariés au CA de Renault, parrainés par des salariés de l'entreprise (*La liste « **Salarié(e)s & SM-TE Travaillons ensemble** » obtint en 2020 sur 5 listes la 3<sup>ème</sup> position avec 7,26% derrière la liste Alliance CFE-CGC-CFDT-FO et la liste CGT*).

Pour les mêmes raisons, le SM-TE a été en 2017 et en 2020 respectivement le soutien de candidats à l'élection du représentant des salariés actionnaires au CA et des membres du Conseil de Surveillance du FCPE - lui-même chargé de désigner l'administrateur représentant les salariés actionnaires au CA de Renault (*La liste « **Salarié(e)s actionnaires & SM-TE Travaillons ensemble** » obtint en 2020 10,45 % des voix en nombre d'électeur derrière la liste Alliance CFDT-CFE-CGC-FO et la liste AASR*).

## Les résolutions soumises au vote de l'AG et les préconisations du SM-TE

Avec le mécanisme des votes doubles, les salariés actionnaires représentent 5,30 % des droits de votes exerçables. Cela n'est pas négligeable mais insuffisant pour permettre aux salariés d'être copropriétaires des actions de l'entreprise et de permettre aux administrateurs représentant les salariés de peser sur les décisions du Conseil d'Administration.

**Résolution 3** Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

En l'absence de résultat positif, aucun dividende ne peut être distribué.

⇒ **Le SM-TE préconise de voter POUR la résolution 3**

**Résolution 14** Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Jean-Dominique Senard en raison de son mandat de Président du Conseil d'administration.

**Résolution 15** Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Monsieur Luca de Meo en raison de son mandat de Directeur général.

**Résolution 16** Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 à Madame Clotilde Delbos en raison de son mandat de Directeur général par intérim.

**Résolution 17** Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2021.

**Résolution 18** Approbation de la politique de rémunération du Directeur général pour l'exercice 2021.

**Résolution 19** Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2021.

Lorsque nos dirigeants et les administrateurs sont intéressés à la réduction des coûts fixes, cela revient à les conforter dans la décision d'imposer un *Plan d'économie* et à pousser aux ruptures de contrats de travail (*DA, RCC et Art. L.1214-1*) et à licencier les salariés si le Plan de départ volontaire ne se révélerait pas assez « fructueux ».

Au lieu d'un Plan qui « coupe dans les charges », le SM-TE demande un véritable « **Plan Stratégique** » motivant et redonnant la confiance à tous les salariés, qui promeuve les salariés « entrepreneurs » et non les « contrôleurs », de telle sorte que Renault renoue avec l'aventure humaine et automobile vs l'aventure financière actuelle.

⇒ **Le SM-TE préconise de voter CONTRE les résolutions 14 à 19**

**Résolution 21** Autorisation donnée au Conseil d'administration aux fins de réduire le capital de la Société par annulation d'actions propres.

Annuler des actions prive l'entreprise de la richesse équivalente qui n'est plus disponible pour son fonctionnement et son investissement, et a pour effet mécanique d'augmenter la valeur de l'action. Cette disposition ne répond à aucune logique industrielle.

⇒ **Le SM-TE préconise de voter CONTRE la résolution 21**

**Pour toutes les autres résolutions (1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 20 et 22)**, n'ayant ni les ressources ni les compétences pour vérifier les comptes, les conventions et engagements, ou n'ayant pas d'éléments pour voter favorablement :

⇒ **Le syndicat SM-TE préconise l'ABSTENTION pour ces résolutions**

**Vous appréciez le travail du syndicat SM-TE ? Rejoignez-le par votre adhésion**

Contact : 06.98.05.13.80 / API : FR TCR LOG 0 52 / [sm-te@travaillonsensemble.org](mailto:sm-te@travaillonsensemble.org) / [@SyndicatSMTE](https://twitter.com/SyndicatSMTE)

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Cliquez Adhérez : [www.travaillonsensemble.org](http://www.travaillonsensemble.org)

Cotisation de base 33 à 55 €/an